

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/17

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 0 procuration

Séance du 1^{er} avril 2026

Pour : 10
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le premier avril à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie DUTHU**, Maire.

Date de convocation:
25/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Anne-Marie DUTHU, Dominique DUTHU, Laurent VERDIER, Anaïs PLAZA, Benjamin BOEHLI, Nathanaël DIEUX.

Date d'affichage:
25/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Aurélien NICCIOLI.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Adoption du procès-verbal de la réunion du 20 mars 2026.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal sortant de bien vouloir formuler leurs observations ou demandes de modifications concernant le compte rendu n° 2026/03, de la réunion du Conseil Municipal en date du 20/03/2026.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le compte rendu n° 2026/03.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 02/04/2026.
Publié le : 02/04/2026.




Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

Imprimer Imprimer l'acte avec le tampon AR Envoyer

DEL2026-17

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-02T11-19-30.01 (MI268779659)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260402-DEL2026-17-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Adoption du PV de la réunion du 20 mars 2026.

Date de décision : 02/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-17.PDF](#)

Multicanal : Non

Annuler Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 02/04/26 à 11:19
Date 02/04/26 à 11:19
Date 02/04/26 à 11:25

Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/18

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 0 procuration

Séance du 1^{er} avril 2026

Pour : 10
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le premier avril à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie DUTHU**, Maire.

Date de convocation:
25/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Anne-Marie DUTHU, Dominique DUTHU, Laurent VERDIER, Anaïs PLAZA, Benjamin BOEHLI, Nathanaël DIEUX.

Date d'affichage:
25/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Aurélien NICCIOLI.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.
Rapport au Conseil Municipal.

En date du 20 mars 2026, le Conseil Municipal a pris connaissance de la démission de la conseillère municipale de la liste « ESPARROS ENSEMBLE ».

Conformément à l'article L.270 du Code Electoral, le remplacement d'un conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu, sauf refus exprès de l'intéressé. Dans ce cadre, la Commune d'Esparros a sollicité le candidat suivant de la liste « ESPARROS ENSEMBLE », Monsieur Benjamin BOEHLI, afin de siéger au Conseil Municipal.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2124-4, R.2121-2 et R.2121-4 ;
VU le Code Electoral et notamment l'article L.270 ;

Vu le Procès-Verbal d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 ;

VU le courrier de Madame Dominique DA SILVA en date du 20 mars 2026, réceptionné en Maire à la même date portant démission de son mandat de conseillère municipale ;

VU le courrier de Monsieur le Maire de la Commune d'Esparros en date du 23 mars 2026 informant Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées de la démission de Madame Dominique DA SILVA ;

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral, et sauf refus exprès de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu » ;

Considérant, par conséquent, que Monsieur Benjamin BOEHLI, candidat sur la liste « ESPARROS ENSEMBLE », est désigné pour remplacer Madame Dominique DA SILVA au Conseil Municipal.

Considérant que Monsieur Benjamin BOEHLI, suivant l'ordre de la liste, a accepté de devenir conseiller municipal (courrier joint).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **PREND ACTE** de la démission de Madame Dominique DA SILVA ;
- ✓ **PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Benjamin BOEHLX en qualité de Conseil Municipal à compter de ce jour.
- ✓ **SOLLICITE** Monsieur le Maire afin de mettre à jour l'ordre du « Tableau du Conseil Municipal » (joint en PJ) et de transmettre une copie de ce tableau à Monsieur le Préfet des Hautes-Pyrénées.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 02/04/2026.
Publié le : 02/04/2026.



ESPARROS le 25/03/2026

BOEHLY Benjamin
2 chemin de la Taillade
65130 ESPARROS
06-88-21-80-58
benjaminboehly@gmail.com

A l'attention de M. Jean-Marie DUTHU maire d'ESPARROS

Monsieur le maire,

Suite à la démission de Madame Dominique DA SILVA,
et conformément aux dispositions du code électoral, j'ai été appelé
à siéger au sein du conseil municipal d'ESPARROS.

Par la présente j'ai l'honneur de vous informer que j'accepte
cette fonction de conseiller municipal.

Je vous prie d'agréer, monsieur le maire, l'expression de ma
considération distinguée.



BOEHLY Benjamin

DÉPARTEMENT

Des Hautes-Pyrénées

COMMUNE : ESPARROS

Ordre du tableau

ARRONDISSEMENT

De Bagnères-de-Bigorre

Mis à jour le
1^{er} avril 2026

Effectif légal du conseil municipal

ONZE

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)

Nombre de conseillers en exercice

ONZE

ANNULE ET REMPLACE LE TABLEAU DU 20 mars 2026.

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions de l'avant-dernier alinéa de l'article L. 2122-7-2 et du second alinéa de l'article L. 2113-8-2 du CGCT, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé :

- 1° Par la date la plus ancienne de leur élection intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- 2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- 3° Et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT). Pour les communes de moins de 1000 habitants, est également adressée au préfet, dans les mêmes délais, la liste des conseillers communautaires résultant de l'application de l'article L. 273-11 du code électoral.

Ordre	Fonction ¹	Qualité (M. ou Mme)	Nom et Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat (en chiffres)	Conseiller communautaire
1	Maire	M.	DUTHU Jean-Marie	17/11/1955	23/05/2020	89	Démission
2	1 ^{ere} Adjointe	Mme	FORGUE Danièle	11/02/1977	23/05/2020	89	Démission
3	2 ^{eme} Adjoint	M.	PONTICO Ludovic	22/12/1984	23/05/2020	89	OUI (titulaire)
4	3 ^{eme} Adjointe	Mme	CUILHE Aurélie	20/01/1980	23/05/2020	89	OUI (suppléante)
5	Conseillère	Mme	DUTHU Anne-Marie	26/07/1968	23/05/2020	89	
6	Conseiller	M.	DUTHU Dominique	30/05/1970	23/05/2020	89	
7	Conseiller	M.	VERDIER Laurent	26/06/1978	23/05/2020	89	
8	Conseiller	M.	NICCIOLI Aurélien	28/03/1988	15/03/2026	89	
9	Conseillère	Mme	GOMEZ Anaïs ép. PLAZA	11/08/1988	15/03/2026	89	
10	Conseiller	M.	BOEHLY Benjamin	01/10/1979	15/03/2026	65	
11	Conseiller	M.	DIEUX Nathanaël	18/07/1981	15/03/2026	65	

Cachet de la Mairie



Certifié par le Maire,
A ESPARROS, le 1^{er} avril 2026.

Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

Imprimer Imprimer l'acte avec le tampon AR Envoyer

DEL2026-18

1 En préparation 2 En attente retour Préfecture 3 > AR reçu < 4 Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-02T11-19-30.02 (MI268779660)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260402-DEL2026-18-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Installation d'un nouveau conseiller municipal à la suite d'une démission.
Date de décision : 02/04/2026



Nature de l'acte : Délibération
Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Déliib2026-18.PDF](#) Multicanal : Non

Pièces jointes : [PJdéliib2026-18 Tableau du conseil municipal modifié.PDF](#) Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet
 Imprimer la PJ avec le tampon AR
[PJdéliib2026-18 courrier Benjamin BOEHLIY.PDF](#) Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet
 Imprimer la PJ avec le tampon AR

Annuler Classer

Préparé Date 02/04/26 à 11:19 Par DUTHU Jean-Marie
Transmis Date 02/04/26 à 11:19 Par DUTHU Jean-Marie
Accusé de réception Date 02/04/26 à 11:25

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/19

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 0 procuration

Séance du 1^{er} avril 2026

Pour : 10
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le premier avril à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie DUTHU**, Maire.

Date de convocation:
25/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Anne-Marie DUTHU, Dominique DUTHU, Laurent VERDIER, Anaïs PLAZA, Benjamin BOEHLY, Nathanaël DIEUX.

Date d'affichage:
25/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Aurélien NICCIOLI.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Indemnités de fonctions des élus.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximum des indemnités de fonction des maires et adjoints,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du Maire et de Trois adjoints ;

Indemnité de fonction du Maire :

La loi n°2016-1500 du 8 novembre 2016 a supprimé la différence faite entre les maires de communes de moins de 1 000 habitants et ceux des communes de plus de 1 000 habitants.

Avant la publication de cette loi, dans les communes de moins de 1 000 habitants, le taux de l'indemnité de fonction ne pouvait être inférieur au taux maximal.

Dorénavant, une délibération du conseil municipal peut venir marquer la volonté du maire de percevoir un montant inférieur à celui prévu par la loi.

En l'absence de délibération, c'est ce taux maximal qu'il convient d'appliquer.

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer, à la demande du Maire, les indemnités de fonctions versées au Maire à un taux inférieur du taux maximal, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif.

Vu la demande de Monsieur Maire, qui souhaite conserver ses indemnités de fonctions précédentes de 17 %.

Indemnités de fonction des adjoints :

Vu les arrêtés municipaux en date du 20 mars 2020 portant délégation de fonctions à Mesdames & Monsieur Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO et Aurélie CUILHE ;

Délibération n°2026/19

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,

Vu la demande des 3 adjoints, souhaitant conserver leurs indemnités de fonction précédentes de 5 %.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ **Fixe** le taux des indemnités pour l'exercice de leurs fonctions du Maire et des adjoints suivant les taux votés ci-dessous.

1 - INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES MAIRES.

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026). Art. L. 2123-23 et L. 2511-35 du CGCT.

Maire	Taux maximum 2025 (en % de l'IB 1027)	Taux maximum 2026 (en % de l'IB 1027)	Taux voté 2026 (En %)
	25.5	28.1	17 %

2 - INDEMNITÉS DE FONCTION BRUTES MENSUELLES DES ADJOINTS AU MAIRE.

(VALEUR DU POINT D'INDICE AU 1er janvier 2026). Art. L. 2123-24, L. 2511-34 et L. 2511-35 du CGCT.

Adjoints	Taux maximum 2025 (en % de l'IB 1027)	Taux maximum 2026 (en % de l'IB 1027)	Taux voté 2026 (En %)
	9.90	10.89	5 %

- ✓ D'inscrire les crédits nécessaires au B.P 2026.
- ✓ De transmettre au représentant de l'Etat, et à la responsable du Service de Gestion Comptable de Lannemezan la présente délibération et le tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités de fonction allouées aux élus pour l'exercice de leur fonction (joint en PJ).

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean-Marie DUTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 02/04/2026.
Publié le : 02/04/2026.

TABLEAU RECAPITULATIF
DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS.
Annexé à la délibération n°2026-19 en date du 1^{er} avril 2026.

ARRONDISSEMENT de Bagnères-de-Bigorre
Commune d'ESPARROS Hautes-Pyrénées

Tableau récapitulatif des indemnités.

(Article 78 de la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 – article L. 2123-20 du CGCT)

POPULATION (totale au dernier recensement) 166 (article L.2123-23 du CGCT pour les communes)

I – MONTANT DE L'ENVELOPPE GLOBALE (maximum autorisé) :

Soit : indemnités (maximales) du Maire + total des indemnités (maximales) des Adjointes ayant délégation = **60.77 %**.

II – INDEMNITES ALLOUEES 2026 :

A – Maire :

Nom du bénéficiaire	Indemnité	Majoration éventuelle	Total en %
DUTHU Jean-Marie	17 %	0 %	17 %

B – Adjointes au Maire avec délégation. (Article L.2123-24 du CGCT) :

Nom du bénéficiaire	Indemnité	Majoration éventuelle	Total en %
FORGUE Danielle	5 %	0 %	5 %
PONTICO Ludovic	5 %	0 %	5 %
CUILHE Aurélie	5 %	0 %	5 %

Enveloppe globale : 32 %.

Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

Imprimer Imprimer l'acte avec le tampon AR Envoyer

DEL2026-19

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-02T11-19-31.00 (MI268779661)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260402-DEL2026-19-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Indemnités de fonction des élus.

Date de décision : 02/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-19.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [Pjdelib2026-19 tableau des indemnités élus.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

Imprimer la PJ avec le tampon AR

Annuler Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réception

Date 02/04/26 à 11:19
Date 02/04/26 à 11:19
Date 02/04/26 à 11:25

Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 2026/20

COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Nombre de Conseillers		
En exercice	Présents	Votants
11	10	10 + 0 procuration

Séance du 1^{er} avril 2026

Pour : 10
Contre : _____
Abstention : _____

L'an deux mille vingt-six, et le premier avril à vingt heures.
Le Conseil Municipal de la Commune d'Esparros régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur **Jean-Marie DUTHU**, Maire.

Date de convocation:
25/03/2026

Présents : MM. Danielle FORGUE, Ludovic PONTICO, Aurélie CUILHE, Anne-Marie DUTHU, Dominique DUTHU, Laurent VERDIER, Anaïs PLAZA, Benjamin BOEHLY, Nathanaël DIEUX.

Date d'affichage:
25/03/2026

Absents ayant donné procuration :

Absents et excusés : MM. Aurélien NICCIOLI.

Secrétaire de séance : Mademoiselle Danielle FORGUE.

OBJET DE LA DELIBERATION

Syndicats intercommunaux – Commissions municipales.

Syndicats intercommunaux.

Monsieur le Maire indique qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants des différents syndicats intercommunaux.

Il est alors procédé aux opérations de vote pour les syndicats intercommunaux suivants :

- Syndicat Départemental d'Energie 65.
- Commission Syndicale de la Basse Montagne des Baronnie.
- SIVU de l'Ayguette.
- Communauté de Communes du Plateau de Lannemezan (suivant ordre du tableau).

Le Procès-Verbal de l'élection des délégués intercommunaux est transcrit et annexé à la présente.

Commissions municipales.

Les 15 commissions municipales sont organisées en 3 pôles et chacun sous la responsabilité d'un adjoint.

1^{ère} Adjointe : FORGUE Danielle en charge des services généraux et de l'Etat Civil.

2^{ème} Adjoint : PONTICO Ludovic en charge du service des travaux et de l'Urbanisme.

3^{ème} Adjointe : CUILHE Aurélie en charge des affaires scolaires, de la Régie de Transport et des services à la population.

Chaque commission est renforcée de plusieurs volontaires parmi les membres du Conseil Municipal.

La composition des diverses commissions a été transcrite et annexée en PJ à la présente délibération.

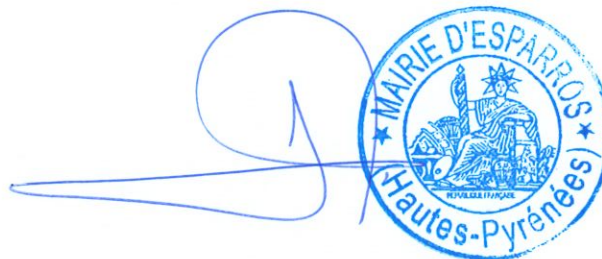
Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- ✓ Valide le choix des délégués titulaires et suppléants des syndicats intercommunaux.
- ✓ Valide la composition et les membres des commissions communales.

Ainsi fait et délibéré les, jour mois et an que ci-dessus.
Sur la feuille de clôture de séance figurent les signatures.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire.
Jean-Marie D'UTHU.

Certifié Exécutoire
Transmis en Préfecture
Le : 02/04/2026.
Publié le : 02/04/2026.



PROCES - VERBAL

ELECTION DES DELEGUES INTERCOMMUNAUX

L'an deux mille vingt-six, le premier du mois d'avril, à vingt heures 10, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 et des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la Commune d'ESPARROS.

Étaient présents : Jean-Marie DUTHU (Maire) ; Danielle FORGUE (1^{ère} Adjointe) ; Ludovic PONTICO (2^{ème} Adjoint) ; Aurélie CUILHE (3^{ème} Adjointe) ; Anne-Marie DUTHU ; Dominique DUTHU ; Laurent VERDIER ; Anaïs PLAZA ; Benjamin BOEHLIY ; Nathanaël DIEUX.

Absents excusés : MM Aurélien NICCIOLI.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-7 ;

Considérant qu'il convient de désigner les délégués titulaires et les délégués suppléants aux différents syndicats intercommunaux ;

Considérant que le Conseil Municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des délégués ;

Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire Mademoiselle Aurélie CUILHE (art L.2121-15 du CGCT).

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE

1 TITULAIRE

Mademoiselle Danielle FORGUE fait acte de candidature.

Le Maire, Monsieur Jean-Marie DUTHU, invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

RESULTATS	
Danielle FORGUE	10

Mademoiselle Danielle FORGUE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée titulaire et déclare accepter cette fonction.

1 SUPPLEANT

Monsieur Jean-Marie DUTHU fait acte de candidature.

Le Maire, Monsieur Jean-Marie DUTHU, invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

RESULTATS	
Jean-Marie DUTHU	10

Monsieur Jean-Marie DUTHU, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamé suppléant et déclare accepter cette fonction.

COMMISSION SYNDICALE DE LA BASSE MONTAGNE DES BARONNIES

3 TITULAIRES

Messieurs Ludovic PONTICO ; Dominique DUTHU ; Anaïs PLAZA, font acte de candidature.

Le Maire, Monsieur Jean-Marie DUTHU, invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

RESULTATS	
Ludovic PONTICO	10
Dominique DUTHU	10
Anaïs PLAZA	10

Messieurs Ludovic PONTICO, Dominique DUTHU, et Anaïs PLAZA ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés titulaires et déclarent accepter cette fonction.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN

1 TITULAIRE : suivant l'ordre du tableau.

Monsieur Ludovic PONTICO, 2^{ème} Adjoint au Maire.

1 SUPPLEANT : suivant l'ordre du tableau.

Mademoiselle Aurélie CUILHE, 3^{ème} Adjointe au Maire.

SIVU DE L'AYGUETTE

3 TITULAIRES

MM. Aurélie CUILHE, Aurélien NICCIOLI, Monsieur Jean-Marie DUTHU font acte de candidature.

Le Maire, Monsieur Jean-Marie DUTHU, invite à procéder au premier tour de scrutin. Il signale que Monsieur Aurélien NICCIOLI est candidat au poste de titulaire au SIVU de l'Ayguette.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

RESULTATS	
Aurélie CUILHE	10
Aurélien NICCIOLI	10
Jean-Marie DUTHU	10

MM. Aurélie CUILHE, Aurélien NICCIOLI, Monsieur Jean-Marie DUTHU, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés titulaires et déclarent accepter cette fonction.

3 SUPPLEANTS

Mesdames Danielle FORGUE, Anne-Marie DUTHU, Benjamin BOEHLI, font acte de candidature.

Le Maire Monsieur Jean-Marie DUTHU, invite à procéder au premier tour de scrutin.

Le dépouillement du scrutin donne les résultats suivants :

RESULTATS	
Danielle FORGUE	10
Anne-Marie DUTHU	10
Nathanaël DIEUX	10

MM. Danielle FORGUE, Anne-Marie DUTHU, Benjamin BOEHLY, ayant obtenu la majorité absolue, sont proclamés suppléants et déclarent accepter cette fonction.

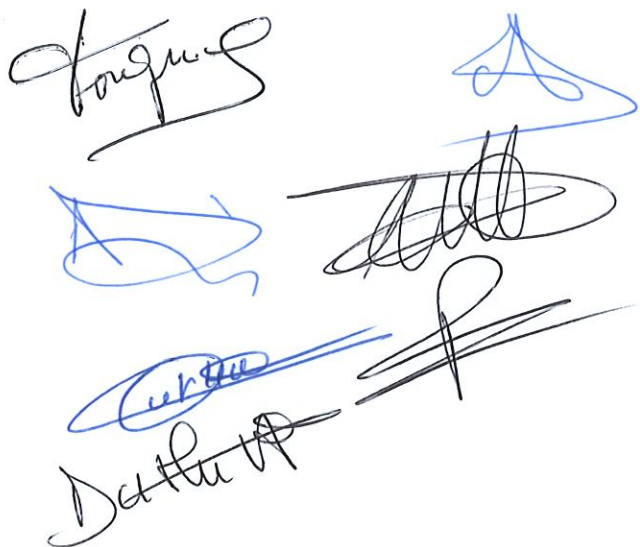
Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait conforme.

OBSERVATIONS ET RECLAMATIONS : Néant.

CLOTURE DU PROCES VERBAL.

Le présent procès-verbal dressé et clos, le 01/04/2026 à vingt heures quarante, en double exemplaire a été, après lecture, signé par le Maire, les conseillers municipaux et la secrétaire.

Les délégués intercommunaux,
Titulaires et Suppléants.



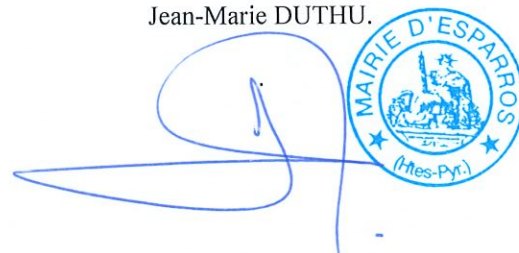
Handwritten signatures in blue ink of the intercommunal delegates, including Danielle Forgue, Anne-Marie Duthu, and Benjamin Boehly.

La secrétaire,
Aurélie CUILHE



Handwritten signature in black ink of the secretary, Aurélie CUILHE.

Le Maire,
Jean-Marie DUTHU.



Handwritten signature in blue ink of the Mayor, Jean-Marie DUTHU, next to the official seal of the Municipality of Esparros (Hautes-Pyrénées).



COMMUNE D'ESPARROS
Hautes-Pyrénées

Maire : DUTHU Jean-Marie

1^{er} Adjoint : FORGUE Danielle

en charge des services généraux et de l'Etat Civil.

2^{ème} Adjoint : PONTICO Ludovic

en charge du service des travaux et de l'Urbanisme.

3^{ème} Adjoint : CUILHE Aurélie

en charge des affaires scolaires de la Régie de Transport
et du service à la population.

LES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX ET REGIE DE L'EAU

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIE DES HAUTES-PYRENEES

- Ses membres :
 - UN Titulaire : **Danielle FORGUE**
 - UN Suppléant : **Jean-Marie DUTHU**

COMMISSION SYNDICALE DE LA BASSE MONTAGNE DES BARONNIES

- Ses membres :
 - TROIS Titulaires : **Ludovic PONTICO ; Dominique DUTHU ; PLAZA Anaïs.**

SIVU DE L'AYGUETTE :

- Ses membres :
 - TROIS Titulaires : **Aurélie CUILHE ; Jean-Marie DUTHU ; Aurélien NICCIOLI.**

TROIS Suppléants : **Danielle FORGUE ; Anne-Marie DUTHU ; Benjamin BOEHLY**

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE LANNEMEZAN :

- Ses membres :
 - UN Titulaire : **Ludovic PONTICO**
 - UNE Suppléante : **Aurélie CUILHE**

REGIE DES EAUX

- Ses membres :
 - **Ludovic PONTICO ; Dominique DUTHU ; Laurent VERDIER ; Benjamin BOEHLY.**

COMMISSIONS MUNICIPALES

En amont du conseil municipal interviennent plusieurs commissions municipales dans lesquelles se préparent le véritable travail de fond, d'élaboration et de réflexion des élus.

Les commissions municipales, mises en place lors du conseil municipal du 1^{er} avril 2026, sont prioritairement chargées d'étudier les dossiers à soumettre au conseil municipal

Les commissions formulent des avis consultatifs destinés à permettre au conseil municipal, seul décisionnaire, de délibérer.

C'est pour répondre à une totale transparence et dans la volonté d'associer tous les élus à la redynamisation de la vie communale que ces commissions municipales ont été créées.

Les séances des commissions municipales ne sont en principe pas publiques puisqu'il s'agit d'élaborer des travaux préparatoires. Toutefois, si la commission l'estime nécessaire, des membres extérieurs pourront être invités afin d'émettre un avis éclairé.

Par ailleurs, de nouvelles commissions pourront être créées dès lors qu'un intérêt pour la collectivité le justifie. Les commissions n'ont donc pas de compétences exhaustives. Leurs missions sont amenées à évoluer pour répondre aux attentes de la collectivité.

Le Maire est Président de droit de chacune d'elles. En cas d'absence du Maire le Vice-Président de la commission le représentera.

Les 15 commissions sont organisées en 3 pôles : **Services généraux – Services travaux – Services à la population**. Chacun des pôles est sous la responsabilité d'un Adjoint.

SERVICES GENERAUX : 1^{ere} ADJOINTE et Vice-Présidente des commissions.

La commission Finances :

- Ses compétences : Préparation et élaboration des documents financiers de la Commune (Comptes Financiers Uniques, Budgets Primitifs), présentation au Service de Gestion Comptable ou au (CDL) Conseiller aux Décideurs Locaux. Examen des demandes de subventions des associations. Délégation de signature, en absence du Maire pour la comptabilité de la Commune et ses budgets annexes (toutes pièces comptables).
- **Membre du Conseil municipal : Jean-Marie DUTHU ; Benjamin BOEHLI.**

La commission Administration & personnel communal :

- Ses compétences : Organisation et fonctionnement des services publics communaux. Préparation du projet de réunion du conseil municipal. Réflexion sur la création de nouvelles commissions. Gestion du personnel communal et Intercommunal. Définir le programme des employés communaux. Gestion du personnel en charge de l'entretien des espaces verts et du fleurissement de la commune. Gestion pour la mise en place des illuminations lors de fêtes.
- **Membre du Conseil municipal : Jean-Marie DUTHU ; Laurent VERDIER ; Nathanaël DIEUX ; Anaïs PLAZA.**

La commission de contrôle de la liste électorale :

Ses compétences : elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion ; elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par la commission de contrôle.

- Ses membres :
 - Un conseiller municipal : **Anne-Marie DUTHU**
 - un délégué de l'administration désigné par Monsieur le Préfet :
 - un délégué désigné par le Président du Tribunal Instance :

La commission Communale des Impôts Directs :

- Ses compétences : La commission intercommunale des impôts directs intervient en matière de fiscalité directe locale en ce qui concerne les locaux commerciaux et biens divers.
Son rôle est consultatif. En cas de désaccord entre l'administration et la commission ou lorsque celle-ci refuse de prêter son concours, les évaluations sont arrêtées par l'administration fiscale.
- **Membre du Conseil municipal : Jean-Marie DUTHU**

La commission de Sécurité :

- Ses compétences : Elle est chargée du développement de la sécurité communale et de la mise à jour du plan communal de sauvegarde. Elle collabore à la vérification annuelle des moyens de secours, alarmes, sirènes des bâtiments ainsi qu'aux installations techniques et électriques de tous les bâtiments communaux. Elle assiste à la visite périodique de commission de sécurité contre les risques d'incendie et de panique. Elle met en place un système d'information à la population en cas d'alerte météo de la Préfecture, avise les habitants de coupure d'eau, d'électricité et autres informations. Réflexion et la programmation des mesures de sécurité sur le territoire du village (sécurité routière, biens dégradés présentant un danger pour les personnes et autres biens, ...)

- Membre du Conseil municipal : **Jean-Marie DUTHU**
-

SERVICE TRAVAUX : 2^{ème} ADJOINT et Vice-Président des commissions.

La commission Voirie & Travaux :

- Ses compétences : Programmation des travaux afférents à la création et à l'entretien des voies communales. Pré-instruction des demandes déposées et liées à la voirie communale (Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DICT), modification de la circulation suite à une demande de raccordement. Etude des arrêtés de voirie et travaux. Mise à jour de la numérotation et dénomination des voies.
 - Membre du Conseil municipal : **Aurélien NICCIOLI ; Laurent VERDIER ; Dominique DUTHU ; Benjamin BOEHLI.**
-

La commission Urbanisme et PLUi :

- Ses compétences : Gestion des demandes d'urbanisme. Suivi des demandes. Elaboration et coordination des éventuelles révisions du PLUi.
 - Membre du Conseil municipal : **Danielle FORGUE ; Benjamin BOEHLI ; Anaïs PLAZA.**
-

La commission Bâtiments communaux, Logements & Cimetière :

- Ses compétences : Programmation de travaux d'investissement et entretien courant des bâtiments communaux. Contrats de maintenance, de locations des édifices communaux (Salle des fêtes, appartements, restaurant).
- Elle est chargée de la gestion du cimetière, de la mise à jour et de l'application de son règlement. Elle vérifie, autorise les travaux réalisés par les marbriers et surveille le bon déroulement des opérations funéraires. Elle dirige les différents travaux dans les cimetières, l'entretien des conteneurs...
- Membre du Conseil municipal : **Aurélien NICCIOLI ; Nathanaël DIEUX**
-

La commission Appel d'Offre :

- Ses compétences : Elle est chargée d'ouvrir et de contrôler les offres de prix dans le cadre d'un marché public. Elle est composée du Maire, président ou du vice-président, de 2 membres titulaires et de 2 membres suppléants élus par le Conseil Municipal,
 - Ses membres :
 - Titulaires : **Jean-Marie DUTHU ; Aurélien NICCIOLI ; Dominique DUTHU**
 - Suppléants : **Nathanaël DIEUX ;**
-

SERVICE A LA POPULATION : 3^{ème} ADJOINTE et Vice-Présidente des commissions.

La commission affaires scolaires & Régie de Transport :

- Ses compétences : Chargée d'être en contact permanent avec les enseignantes du RPI Laborde/Esparros. (les doléances du service de la cantine) Assiste aux conseils d'école. Est en relation avec les parents d'élèves, avec le régisseur de la cantine scolaire, de la garderie afin d'établir l'état mensuel des repas et du service garderie. Assure les achats du matériel et produits d'entretien de la cantine scolaire. Préviens les parents d'élèves des modifications ou retards du ramassage scolaire. (en relation avec le cuisinier de Cantaous pour tout problème avec les repas)
- Elle est en contact et informe le service astreinte du transport du Conseil Régional de tout problème ou sollicitation concernant la Régie de Transport. Gestion du service de transport et de l'emploi du temps du chauffeur de la Régie (mis à disposition par le CDG 65),
- Membre du Conseil municipal : **Jean-Marie DUTHU ; Danielle FORGUE ; Benjamin BOEHLI.**
-

La commission fêtes & cérémonies :

- Ses compétences :
- Organisation d'événements et activités culturelles en collaboration avec le comité des fêtes. Relation et relais avec les associations locales. Chargé d'établir un calendrier annuel des festivités avec les associations qui utilisent la salle des fêtes. Gestion pour la mise en place des illuminations lors de fêtes avec les membres des services généraux

En charge des cérémonies aux monuments aux morts, pavoiement mairie lors de journées nationales (commande gerbe pour les cérémonies 8 mai, 15 août et 11 novembre).

- Membre du Conseil municipal : **Nathanaël DIEUX ; Laurent VERDIER ; Anne-Marie DUTHU ;**

La commission Communication, informations municipales :

- Ses compétences : Recueillir des informations auprès des administrés en leur soumettant des questionnaires concernant d'éventuels projets ou autre. Elle est en charge de l'élaboration du journal Infos municipales.

- Membre du Conseil municipal : **Danielle FORGUE ; Nathanaël DIEUX**

La commission Action sociale :

- Ses compétences : Définition de la politique sociale dans la mise en place d'actions spécifiques concernant l'aide et le soutien aux personnes en difficulté – Gestion des actions en faveur des aînés – Réflexion et mise en œuvre d'actions pour la jeunesse et la petite enfance

- Membre du Conseil municipal : **PLAZA Anaïs ; Anne-Marie DUTHU.**

La commission Tourisme & Jumelage :

- Ses compétences : Etre présent à la commission tourisme de la CCPL.
Favoriser, encourager les événements qui peuvent se produire et qui attirent du monde sur la Commune.

Programme transfrontalier entre les communes de Plan et Esparros afin de renforcer le jumelage autour des écoles, l'alimentation avec les produits locaux et les marchés transfrontaliers. Cette idée est soutenue par un projet du PETR du Pays des Nestes.

Préparer une ou plusieurs rencontres entre les deux villages en organisant un repas annuel.

- Membre du Conseil municipal : **Ludovic PONTICO ; Aurélien NICCIOLI ;**

La commission : Créer du lien avec la vie locale.

- Ses compétences : Gestion du service à la population. En accord avec des représentants des habitants, réflexions sur les actions à mettre en œuvre sur le village pour redynamiser la vie locale. Organiser des journées de rassemblement, opération village propre dans chaque quartier, sentiers, ruisseau... se terminant par pique-nique. Développer le lien social entre les habitants et soutenir la vie associative pour bien vivre ensemble, priorité mise en œuvre à travers différents dispositifs : soutien aux habitants, aux initiatives de quartiers et à la dynamique associative.

- Membre du Conseil municipal : **Nathanaël DIEUX ; Benjamin BOEHLI ;**
- Représentants des habitants :

Bienvenue Jean-Marie DUTHU Agent / COMMUNE DE ESPARROS

Accueil | Préférences | Aide | Déconnexion

Actes Soumis au Contrôle de Légalité

Actes en cours

Création d'acte

Recherche

Acte à classer

 Imprimer
  Imprimer l'acte avec le tampon AR
  Envoyer

DEL2026-20

1
2
3
4

En préparation
En attente retour
Préfecture
> AR reçu <
Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2026-04-02T11-19-32.00 (MI268779662)

Identifiant unique de l'acte : 065-216501650-20260402-DEL2026-20-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Syndicats intercommunaux - Commissions communales.

Date de décision : 02/04/2026



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [Délib2026-20.PDF](#)

Multicanal : Non

Pièces jointes : [PJdélib2026-20 PV élections
délégués syndicats
intercommunaux.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

 Imprimer la PJ avec le tampon AR

[PJdélib2026-20 membres syndicats
et commissions.PDF](#)

Type PJ : 21_DA - Décision arrêtant le projet

 Imprimer la PJ avec le tampon AR

Annuler | Classer

Préparé
Transmis
Accusé de réceptionDate 02/04/26 à 11:19
Date 02/04/26 à 11:19
Date 02/04/26 à 11:25Par DUTHU Jean-Marie
Par DUTHU Jean-Marie